

Sciences économiques et sociales

Baccalauréat général 2026 — épreuve de spécialité

Asie, session 2026 (26-SESJ1JA1)

Corrigé

Dissertation et épreuve composée

Dissertation

Sujet — Dissertation

Consigne officielle. Il est demandé au candidat :

- de répondre à la question posée par le sujet ;
- de construire une argumentation à partir d'une problématique qu'il devra élaborer ;
- de mobiliser des connaissances et des informations pertinentes pour traiter le sujet, notamment celles figurant dans le dossier ;
- de rédiger, en utilisant le vocabulaire économique et social spécifique approprié à la question et en organisant le développement sous la forme d'un plan cohérent qui ménage l'équilibre des parties.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation. Ce sujet comporte quatre documents.

Sujet. Les ressources et configurations familiales suffisent-elles à expliquer la mobilité sociale ?

Document 1. Niveau de vie selon la configuration familiale et le nombre d'enfants en 2021 (en euros).

Configuration familiale	Niveau de vie moyen des individus du ménage (en euros)	Niveau de vie médian des individus du ménage (en euros)
Famille monoparentale avec un enfant	21 130	19 160
Famille monoparentale avec deux enfants ou plus	17 370	15 350
Couple avec un enfant	29 810	26 070
Couple avec deux enfants	28 740	24 980
Couple avec trois enfants ou plus	22 090	18 740

Champ : France métropolitaine.

Source : INSEE, 2024.

Document 2. Évolution des catégories socioprofessionnelles des personnes en emploi de 1982 à 2023 en France (en %). Le sujet présente six courbes ; les valeurs ci-dessous sont *lues sur le graphique*, arrondies au demi-point.

Catégorie socioprofessionnelle	1982	2023	Allure de la courbe
Employés	26,5	25,5	hausse jusqu'à environ 30 au milieu des années 2000, puis repli
Ouvriers	30	18,5	baisse continue
Professions intermédiaires	19	25	hausse régulière
Cadres	8	22,5	hausse continue
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	7,5	6,5	baisse jusqu'au début des années 2000 (environ 5,5), puis légère remontée
Agriculteurs	7,5	1,5	baisse continue

Champ : France, hors Mayotte.

Source : D'après INSEE, 2023.

Repère supplémentaire, lui aussi lu sur le graphique : les courbes des cadres et des ouvriers se croisent vers 2019, aux environs de 20 %.

Document 3. Catégorie socioprofessionnelle occupée par un individu selon son niveau de diplôme en France (en %).

Niveau de diplôme	Agriculteur et ACCE	Ouvrier	Employé	Profession intermédiaire	Cadre	Total
Non diplômé	3	42	40	13	2	100
Diplômé du secondaire	4	31	44	19	2	100
Diplômé du supérieur court	2	9	26	55	8	100
Diplômé du supérieur long	1	1	6	24	69	100
Ensemble	2	17	29	30	22	100

Champ : Emplois occupés en octobre 2020. Personnes nées en France.

Source : D'après « les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale », France Stratégie, 2023.

Note : en raison des arrondis, le total ne fait pas toujours 100 %. ACCE : artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Supérieur court : bac + 2 à bac + 4. Supérieur long : bac + 5 et plus, y compris grandes écoles.

Lecture : 69 % des diplômés du supérieur long occupent un emploi de cadre.

Document 4.

Prenons le cas de Dylan. Celui-ci n'a pas connu ses grands-parents paternels mais, aîné d'une fratrie de deux enfants, arrivé 6 ans avant sa petite sœur, il a bénéficié d'une attention privilégiée de la part de ses grands-parents maternels. Sa grand-mère a quitté les études secondaires sans diplôme. Son grand-père, avait réussi une première année de comptabilité mais le manque de ressources familiales et le dynamisme économique d'après-guerre l'ont amené à les interrompre. Il a tenu un commerce assez florissant qui lui a permis d'entretenir un bon niveau de vie. Ayant toujours regretté de ne pas avoir pu poursuivre d'études supérieures, il a poussé sa fille, la mère de Dylan, à en faire autant. Cependant, celle-ci tombe enceinte durant sa deuxième année d'études supérieures et abandonne alors. Marquée par ces deux actes « manqués », la famille de Dylan valorise fortement la réussite scolaire. La stabilité financière de ses parents constitue un atout non négligeable en ce sens. Qui plus est, la mère de Dylan a toujours aimé les livres et a partagé cette passion avec son fils en l'amenant tous les mercredis à la bibliothèque. [...]. Durant [ses études à l'école primaire], celui-ci s'est lié d'amitié avec Jérôme, dont les parents appartiennent à la classe moyenne. Il a insisté pour le suivre dans le même établissement secondaire prestigieux. Les parents de Dylan, bien que très investis dans la scolarité de leur

fil ne disposaient pas des codes leur permettant de choisir une école secondaire en adéquation avec le projet d'études supérieures de leur fils. Par la suite, il aura la chance de rencontrer un professeur de mathématiques, [...] qui aura à cœur de l'aider à choisir « les bonnes options » pour valoriser son parcours secondaire et anticiper le supérieur. Il s'inscrit ensuite à l'université en économie. Malheureusement, son grand-père décède quelques mois avant l'obtention de son [baccalauréat], avec distinction. [...]. Marqué par un nouveau sentiment d'urgence à réussir autant que par la frustration de n'avoir pu partager ses résultats avec son grand-père, Dylan se dépasse et réussit brillamment son master.

Source : Hughes DRAELANTS, Branka CATTONAR, *Manuel de sociologie de l'éducation*, 2022.

Adéquation : en accord ; qui correspond.

Corrigé

Analyse du sujet. La **mobilité sociale** intergénérationnelle est le changement de position sociale d'un individu par rapport à celle de ses parents ; elle se mesure en France par les **tables de mobilité** (enquêtes Formation et qualification professionnelle de l'INSEE, personnes de 35 à 59 ans), qui croisent la PCS du père et celle de l'enfant, et se décline en mobilité **ascendante**, **descendante** (le **déclassement**), **horizontale** ou en **reproduction sociale**. Les **ressources familiales** désignent les capitaux que la famille transmet ou mobilise : capital **économique** (revenu, patrimoine, capacité à financer des études longues), capital **culturel** (langage, livres, familiarité avec les codes scolaires, diplôme des parents), capital **social** (réseaux de relations). La **configuration familiale** renvoie à la structure du ménage : couple ou famille monoparentale, taille de la fratrie, rang de naissance, présence et rôle des grands-parents, investissement éducatif des parents. Le verbe « suffire » commande le devoir : il ne s'agit pas de nier le poids de la famille, massivement établi, mais de montrer qu'il n'épuise pas l'explication. Le plan doit donc être un plan de *débat* : la famille pèse (I), mais d'autres facteurs, que le programme identifie explicitement, complètent et parfois contredisent cette explication (II) : l'évolution de la **structure des emplois**, qui produit la mobilité **structurelle**, et l'**école**, dont le diplôme commande l'accès aux positions. Le sujet relève du chapitre sur la mobilité sociale, avec l'appui du chapitre sur l'École (massification, démocratisation, capital culturel) et du chapitre sur la structure sociale (PCS). Notions attendues : mobilité observée, mobilité structurelle, mobilité nette, fluidité sociale, reproduction, déclassement, capital culturel, ressources et configuration familiales.

Les documents. Document 1 : en 2021, le niveau de vie moyen va de 17 370 euros dans les familles monoparentales de deux enfants ou plus à 29 810 euros pour un couple avec un enfant : la configuration familiale détermine les ressources économiques disponibles pour l'enfant. Document 2 : entre 1982 et 2023, la part des cadres dans l'emploi passe d'environ 8 % à environ 22,5 % et celle des ouvriers d'environ 30 % à environ 18,5 % : la structure des emplois a changé, ce qui impose de la mobilité indépendamment des familles. Document 3 : 69 % des diplômés du supérieur long sont cadres contre 2 % des non-diplômés : le diplôme est le filtre décisif d'accès aux positions. Document 4 : la trajectoire de Dylan montre à la fois le poids de la famille (stabilité financière, valorisation de la réussite scolaire, bibliothèque du mercredi, attention des grands-parents) et ses limites (des parents « très investis » mais dépourvus « des codes », un ami, un professeur, un deuil).

Problématique. Dans quelle mesure les ressources et la configuration de la famille expliquent-elles la position sociale atteinte par les enfants, et quelle part de la mobilité sociale échappe à la famille pour relever de la transformation des emplois, de l'école et de la trajectoire individuelle ?

Plan détaillé. I. Les ressources et les configurations familiales pèsent lourdement sur la mobilité sociale.

I.A. Les ressources économiques ouvrent ou ferment l'accès aux études longues et aux positions.

Affirmation : le revenu et le patrimoine de la famille conditionnent la durée des études, l'installation et la transmission d'un capital. Explication : financer un logement étudiant, une école privée, une année de master ou une installation à son compte suppose des ressources ; à l'inverse, un budget contraint pousse à des études courtes et rémunératrices et rend le risque d'échec insupportable (le calcul coûts-avantages de Raymond Boudon). Illustration : document 1 : en 2021, le niveau de vie moyen d'un couple avec un enfant est de 29 810 euros contre 17 370 euros dans une famille monoparentale de deux enfants ou plus, soit un écart de $29\,810 - 17\,370 = 12\,440$ euros et un rapport de $29\,810/17\,370 \approx 1,7$; le niveau de vie médian confirme l'écart (26 070 contre 15 350 euros). Comme le niveau de vie est déjà calculé *par unité de consommation*, cet écart n'est pas un simple effet de taille du ménage : il mesure bien une inégalité de ressources par personne. Document 4 : « la stabilité financière de ses parents constitue un atout non négligeable ».

I.B. Le capital culturel et la socialisation familiale façonnent la réussite scolaire. Affirmation : la famille transmet, avant l'école et à côté d'elle, les dispositions que l'école récompense. Explication : pour Pierre Bourdieu, l'institution scolaire valorise le **capital culturel** des classes dominantes (langage soutenu, livres, rapport au savoir, familiarité avec les codes) ; les enfants qui en héritent y sont « comme des poissons dans l'eau », les autres doivent tout apprendre, si bien que l'école convertit des inégalités sociales en verdicts scolaires apparemment neutres. S'y ajoutent les **aspirations** transmises et l'investissement éducatif des parents. Illustration : document 4 : la mère de Dylan « a toujours aimé les livres et a partagé cette passion avec son fils en l'amenant tous les mercredis à la bibliothèque » ; marquée par deux études interrompues, « la famille de Dylan valorise fortement la réussite scolaire ». Connaissances : le diplôme de la mère est l'un des meilleurs prédicteurs de la réussite des enfants.

I.C. La configuration familiale elle-même produit des différences de destin. Affirmation : à ressources données, la structure du ménage, la taille de la fratrie et le rang de naissance modifient ce que chaque enfant reçoit. Explication : plus la fratrie est nombreuse, plus l'attention, le temps et l'argent disponibles par enfant se réduisent ; la monoparentalité concentre sur un seul adulte la charge économique et éducative ; à l'inverse, la présence de grands-parents disponibles ajoute une ressource de temps, d'argent et de transmission. Illustration : document 1 : chez les couples, le niveau de vie moyen tombe de 29 810 euros avec un enfant à 22 090 euros avec trois enfants ou plus, soit $22\,090 - 29\,810 = -7\,720$ euros, environ -26% ; les deux configurations les plus exposées sont les familles monoparentales (21 130 et 17 370 euros) et les familles nombreuses. Document 4 : Dylan est « aîné d'une fratrie de deux enfants, arrivé 6 ans avant sa petite sœur » et a « bénéficié d'une attention privilégiée de la part de ses grands-parents maternels », dont le grand-père commerçant qui « entretenait un bon niveau de vie ». Conclusion partielle : la famille explique une grande part de la **reproduction sociale**, et les enquêtes le confirment, un fils de cadre ayant environ quatre fois plus de chances de devenir cadre qu'un fils d'ouvrier.

II. Mais elles ne suffisent pas : la structure des emplois, l'école et les trajectoires individuelles expliquent aussi la mobilité.

II.A. La transformation de la structure des emplois impose une mobilité structurelle. Affirmation : une partie de la mobilité ne doit rien aux familles : les enfants ne peuvent pas occuper des positions qui ont disparu, et il a bien fallu remplir celles qui ont été créées. Explication : la **mobilité structurelle** est la part de la mobilité observée imposée par l'écart entre la structure des emplois des parents et celle des enfants ; c'est elle qui a « tiré » la mobilité ascendante des générations du baby-boom, et son ralentissement depuis les années 1990 explique la montée du **déclassement**. Ce qui reste lorsqu'on retranche cette part de la mobilité observée est la **mobilité nette**, la seule qui traduise une véritable ouverture de la société. Illustration : document 2 : entre 1982 et 2023, la part des cadres passe d'environ 8% à environ $22,5\%$ des personnes en emploi (presque un triplement, $22,5 - 8 = 14,5$ points de plus), celle des professions intermédiaires d'environ 19% à environ 25% , tandis que les ouvriers reculent

d'environ 30 % à environ 18,5 % (−11,5 points) et les agriculteurs d'environ 7,5 % à environ 1,5 % ; vers 2019, les cadres deviennent aussi nombreux que les ouvriers, aux environs de 20 %. Autrement dit, même si chaque famille transmettait parfaitement sa position, la société aurait été massivement mobile : les places d'agriculteurs et d'ouvriers ont fondu, les places qualifiées se sont multipliées.

II.B. L'école et le diplôme commandent l'accès aux positions. Affirmation : c'est le titre scolaire, et non directement l'origine, qui ouvre les emplois qualifiés ; l'école est le principal canal de la mobilité ascendante. Explication : la **massification** scolaire (environ 80 % d'une génération obtient aujourd'hui le baccalauréat, contre environ un quart au début des années 1980) a ouvert les titres aux enfants des classes populaires ; comme les positions créées sont recrutées sur diplôme, un enfant d'ouvrier qui obtient un diplôme du supérieur accède aux mêmes emplois qu'un enfant de cadre également diplômé. Illustration : document 3 : en octobre 2020, 69 % des diplômés du supérieur long occupent un emploi de cadre contre 2 % des non-diplômés, soit $69 - 2 = 67$ points d'écart ; à l'autre bout, 42 % des non-diplômés sont ouvriers contre 1 % des diplômés du supérieur long, et 82 % des non-diplômés ($42 + 40$) sont ouvriers ou employés contre 7 % des diplômés du supérieur long ($1 + 6$) ; les diplômés du supérieur court accèdent surtout aux professions intermédiaires (55 %). Nuance décisive : l'effet du diplôme n'est pas indépendant de la famille, puisque la réussite scolaire reste socialement conditionnée (capital culturel, choix d'orientation) : l'école est à la fois **instrument de mobilité et vecteur de reproduction**, et une partie de l'effet « famille » passe par elle.

II.C. La trajectoire individuelle et les institutions échappent en partie à la famille. Affirmation : à ressources familiales données, des rencontres, des institutions et des événements font bifurquer les parcours. Explication : la socialisation ne se réduit pas à la famille : les pairs, les enseignants, les établissements fréquentés et les politiques publiques (offre scolaire, bourses, orientation, ouverture des grandes écoles) pèsent sur l'information disponible et sur les choix ; le capital *informationnel*, c'est-à-dire la connaissance des filières, fait défaut à des familles pourtant investies. Illustration : document 4 : les parents de Dylan, « bien que très investis dans la scolarité de leur fils ne disposaient pas des codes leur permettant de choisir une école secondaire en adéquation avec le projet d'études supérieures de leur fils » ; c'est un ami, Jérôme, « dont les parents appartiennent à la classe moyenne », qui l'entraîne vers « le même établissement secondaire prestigieux », puis « la chance de rencontrer un professeur de mathématiques » qui l'aide à choisir « les bonnes options ». Le titre même du document 3, « les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale », rappelle que l'action publique est un facteur à part entière. Limite symétrique : la **fluidité sociale**, qui mesure les chances *relatives* d'accéder à une position selon l'origine, ne progresse que lentement : la société française est mobile sans être très fluide, ce qui montre que le poids de la famille n'a pas disparu derrière la structure des emplois et l'école.

Introduction rédigée. Le grand-père de Dylan, contraint d'interrompre ses études de comptabilité faute de ressources, a tenu un commerce florissant et poussé sa fille vers les études ; son petit-fils, deux générations plus tard, obtient un master (document 4) : une famille semble ainsi porter une ascension sur trois générations. La **mobilité sociale** intergénérationnelle désigne le changement de position sociale d'un individu par rapport à celle de ses parents, mesuré en France par les tables de mobilité qui croisent la PCS du père et celle de l'enfant ; elle peut être ascendante, descendante ou nulle, cette dernière situation définissant la **reproduction sociale**. Les **ressources familiales** sont les capitaux économique, culturel et social dont dispose une famille, et la **configuration familiale** sa structure : couple ou monoparentalité, taille de la fratrie, place des grands-parents. Ces ressources et ces configurations pèsent, on le sait, sur les destins ; mais suffisent-elles à rendre compte de la mobilité sociale, ou une part essentielle de celle-ci relève-t-elle de la transformation des emplois, de l'école et des trajectoires individuelles ? Nous montrerons d'abord que les ressources et les configurations familiales

expliquent une part importante des destins sociaux (I), puis qu'elles ne suffisent pas à expliquer la mobilité sociale, qui dépend aussi de l'évolution de la structure des emplois, de l'école et des parcours singuliers (II).

Conclusion rédigée. Les ressources et les configurations familiales expliquent beaucoup : le capital économique finance des études longues et protège du risque, quand une famille monoparentale de deux enfants dispose de 12 440 euros de niveau de vie annuel de moins qu'un couple avec un enfant (document 1) ; le capital culturel prépare à l'école, comme les mercredis à la bibliothèque de la mère de Dylan ; la configuration du ménage distribue le temps, l'argent et l'attention. Mais elles ne suffisent pas. La mobilité observée est d'abord portée par la **transformation de la structure des emplois**, qui a fait passer les cadres d'environ 8 % à environ 22,5 % des emplois et les ouvriers d'environ 30 % à environ 18,5 % entre 1982 et 2023 (document 2) : une mobilité structurelle qu'aucune famille n'a décidée. Elle passe ensuite par l'**école**, seule à délivrer les titres qui donnent accès aux positions, 69 % des diplômés du supérieur long étant cadres contre 2 % des non-diplômés (document 3). Elle dépend enfin de rencontres et d'institutions que la famille ne maîtrise pas (document 4). La famille reste donc un facteur majeur, mais indirect et incomplet : son influence s'exerce largement *à travers* l'école, et elle n'est décisive que dans le cadre fixé par la structure des emplois. Ouverture : puisque la **fluidité sociale** ne progresse que lentement alors que la mobilité observée est forte, la question devient celle des politiques capables d'égaliser les chances relatives, à structure d'emplois donnée.

Ce que le correcteur attend. Les notions incontournables sont la mobilité sociale et ses formes, la distinction **mobilité observée** / **mobilité structurelle** / **mobilité nette** / **fluidité sociale**, la **reproduction sociale**, le **capital culturel** et les ressources familiales, l'**école** comme canal de mobilité et vecteur de reproduction. Le premier piège est de répondre « oui » ou « non » sans traiter le mot *suffire* : une copie qui n'expose que la reproduction familiale, ou qui n'expose que la mobilité structurelle, est hors sujet pour moitié. Le deuxième est d'oublier que l'effet de la famille passe largement par l'école, ce qui interdit de les opposer frontalement : il faut articuler, non juxtaposer. Le troisième est le plan-catalogue de facteurs. Chaque document doit être cité avec une donnée, y compris le document 2, lu avec prudence puisqu'il s'agit d'un graphique (« environ 22,5 % »), et le document 4, qu'il faut analyser et non paraphraser : le récit de Dylan sert les deux parties, et c'est sa contradiction interne (des parents investis mais sans « les codes ») qui en fait la valeur.

Épreuve composée

Première partie — Mobilisation des connaissances (4 points)

Sujet — Première partie

Épreuve composée. Cette épreuve comprend trois parties :

- Partie 1 – Mobilisation des connaissances : il est demandé au candidat de répondre à la question en faisant appel à ses connaissances acquises dans le cadre du programme.
- Partie 2 – Étude d'un document : il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.
- Partie 3 – Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire : il est demandé au candidat de traiter le sujet en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion.

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Première partie : Mobilisation des connaissances (4 points). Vous montrerez que l'innovation s'accompagne d'un processus de destruction créatrice.

Corrigé

L'**innovation** est l'application économique d'une invention : pour Joseph **Schumpeter**, elle prend cinq formes – nouveau produit, nouveau procédé de production, nouveau marché, nouvelle organisation, nouvelle source de matières premières. Elle est la principale source du **progrès technique**, donc de la hausse de la **productivité globale des facteurs** et de la croissance. Mais elle ne s'ajoute pas simplement à l'économie existante : elle la transforme en détruisant une partie de ce qui la composait. C'est ce que Schumpeter appelle la **destruction créatrice** : les innovations créent de nouvelles activités, de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois *en détruisant* les activités, les entreprises et les emplois devenus obsolètes.

Le mécanisme s'enchaîne en trois temps. D'abord, l'entrepreneur qui innove obtient un avantage sur ses concurrents et une rente temporaire, que les **droits de propriété** (le brevet, monopole d'environ vingt ans) protègent et qui récompense la prise de risque. Ensuite, cette rente attire les imitateurs : l'innovation se diffuse, les prix baissent, la nouvelle activité grandit et embauche. Enfin, et dans le même mouvement, les produits et les procédés anciens perdent leurs débouchés : les capitaux investis dans les équipements dépassés sont dévalorisés, des entreprises disparaissent, et avec elles des emplois et des qualifications dont l'expérience accumulée ne vaut plus rien. Création et destruction ne sont donc pas deux phénomènes distincts que l'on pourrait dissocier : ce sont les deux faces du même processus, et l'on ne peut pas garder l'une en refusant l'autre. Le solde est globalement positif – la production totale et le niveau de vie

augmentent – mais ceux qui perdent ne sont pas ceux qui gagnent.

Les exemples abondent. L'automobile a emporté la diligence et les métiers du cheval ; la photographie numérique a détruit la photographie argentique, et avec elle le géant Kodak, qui comptait plus de 140 000 salariés à la fin des années 1980 et a déposé son bilan en 2012, tandis que se développaient les smartphones et les plateformes de partage d'images ; le streaming a fait disparaître le DVD et les magasins de location de vidéos, en même temps qu'il créait des emplois dans les services numériques. Le même processus déplace la structure des qualifications : le progrès technique, **biaisé en faveur des qualifiés**, accroît la demande de travail très qualifié et détruit les emplois routiniers moyennement qualifiés, ce qui **polarise** le marché du travail et creuse les inégalités salariales.

C'est pourquoi la destruction créatrice appelle des politiques d'accompagnement – formation, reconversion, indemnisation du chômage – qui ne freinent pas l'innovation mais en répartissent autrement le coût social.

Attendu du barème. Définir l'innovation et la destruction créatrice en citant Schumpeter ; expliquer le mécanisme dans les deux sens (création d'activités et d'emplois *et* destruction simultanée des activités obsolètes, dévalorisation du capital et des qualifications, solde positif pour la croissance mais perdants et gagnants différents) ; illustrer par au moins un exemple précis et daté (Kodak, le DVD et le streaming, la diligence et l'automobile). Le hors-sujet fréquent consiste à ne traiter que la création d'emplois, ou à confondre invention et innovation.

Deuxième partie — Étude d'un document (6 points)

Sujet — Deuxième partie

Deuxième partie : Étude d'un document (6 points). Il est demandé au candidat de répondre aux questions en mobilisant ses connaissances acquises dans le cadre du programme et en adoptant une démarche méthodologique rigoureuse, de collecte et de traitement de l'information.

Document. Conditions de travail des salariés en 1991, 2005 et 2019.

Proportion de salariés déclarant (en %)		Avoir un rythme de travail imposé par une demande extérieure exigeant une réponse immédiate	Occuper régulièrement plusieurs postes	Appliquer strictement des consignes
1991	Ouvriers	25,7	5,2	52,8
	Ensemble	45,8	5	41,7
2005	Ouvriers	37,8	7,2	46,2
	Ensemble	53,2	6,2	35,2
2019	Ouvriers	41,5	13,4	44,9
	Ensemble	55,3	10,5	34,4

Champ : ensemble des personnes salariées, France métropolitaine.

Source : d'après DARES, 2023.

Questions :

1. À l'aide des données du document et de calculs simples, vous comparerez les conditions de travail des ouvriers avec celles de l'ensemble des salariés en 1991. (2 points)
2. À l'aide du document et de vos connaissances, vous présenterez les principales caractéristiques de l'organisation post-taylorienne du travail. (4 points)

Corrigé

Question 1. Le document, issu des enquêtes Conditions de travail de la DARES, mesure la proportion de salariés déclarant subir trois contraintes de travail ; il porte sur l'ensemble des personnes salariées de France métropolitaine. En 1991, 25,7 % des ouvriers déclaraient avoir un rythme de travail imposé par une demande extérieure exigeant une réponse immédiate, contre 45,8 % de l'ensemble des salariés.

Comparons les trois contraintes, en points de pourcentage puis en valeur relative.

- Rythme imposé par une demande extérieure immédiate : $25,7 - 45,8 = -20,1$ points ; $45,8/25,7 \approx 1,8$: cette contrainte est près de deux fois moins fréquente chez les ouvriers que dans l'ensemble des salariés.
- Occuper régulièrement plusieurs postes : $5,2 - 5 = +0,2$ point ; $5,2/5 \approx 1,04$: l'écart est négligeable, la polyvalence reste marginale pour tous, environ un salarié sur vingt.
- Appliquer strictement des consignes : $52,8 - 41,7 = +11,1$ points ; $52,8/41,7 \approx 1,27$: la proportion est 1,3 fois plus élevée chez les ouvriers que dans l'ensemble des salariés, et elle y est même majoritaire (plus d'un ouvrier sur deux).

Lecture d'ensemble : en 1991, les ouvriers ne subissent pas *plus* de contraintes que les autres salariés, ils en subissent d'*autres*. Ils sont davantage soumis à la contrainte **hiérarchique** et prescriptive, héritée de la division verticale du travail du **taylorisme** (la conception est séparée de l'exécution, l'ouvrier applique des consignes qu'il n'a pas définies) : 52,8 % contre 41,7 %. Ils sont en revanche beaucoup moins exposés à la contrainte **marchande**, celle de la demande extérieure exigeant une réponse immédiate, qui pèse d'abord sur les salariés en contact avec le

public ou le client (employés de commerce, de la banque, des services) : 25,7 % contre 45,8 %. Enfin, la polyvalence est alors presque inexistante, pour les ouvriers comme pour les autres : le travail demeure parcellisé.

Question 2. L'**organisation post-taylorienne** du travail désigne les formes d'organisation qui, depuis les années 1980, remettent en cause le modèle taylorien-fordiste : toyotisme (juste-à-temps, qualité totale, cercles de qualité), management par objectifs, organisation par projets et équipes transversales. Le document permet d'en saisir trois caractéristiques principales.

Première caractéristique : la recomposition des tâches et la polyvalence. Le taylorisme reposait sur une division **horizontale** poussée, chaque salarié répétant une tâche parcellisée et chronométrée. Le post-taylorisme recompose les tâches et fait tourner les salariés sur plusieurs postes, pour gagner en flexibilité et en qualité. Le document le confirme : la part des salariés occupant régulièrement plusieurs postes passe de 5 % en 1991 à 10,5 % en 2019, soit +5,5 points et une multiplication par 2,1 ; chez les ouvriers, elle passe de 5,2 % à 13,4 %, soit +8,2 points et une multiplication par 2,6 : c'est l'atelier industriel qui change le plus.

Deuxième caractéristique : le recul de la prescription et une autonomie accrue. La division **verticale** entre conception et exécution s'atténue : le salarié dispose d'une marge d'initiative sur les moyens d'atteindre des objectifs, participe à la résolution des incidents et devient responsable de la qualité. Le document : la part des salariés déclarant appliquer strictement des consignes recule de 41,7 % en 1991 à 34,4 % en 2019 (−7,3 points) ; chez les ouvriers, de 52,8 % à 44,9 % (−7,9 points).

Troisième caractéristique : le contrôle change de nature plus qu'il ne disparaît. L'autonomie est *contrôlée* : le chronomètre du contremaître est remplacé par la contrainte du flux tendu et du client, par les objectifs individualisés et le reporting. Le document le montre nettement : la part des salariés dont le rythme est imposé par une demande extérieure exigeant une réponse immédiate augmente de 45,8 % à 55,3 % (+9,5 points) ; chez les ouvriers, de 25,7 % à 41,5 %, soit +15,8 points et une multiplication par 1,6. En 2019, la contrainte marchande l'emporte donc sur la contrainte hiérarchique pour l'ensemble des salariés (55,3 % contre 34,4 %) ; chez les ouvriers, en revanche, appliquer strictement des consignes reste la contrainte la plus fréquente (44,9 % contre 41,5 %) : les deux contraintes se cumulent plus qu'elles ne se remplacent. D'où l'**intensification** du travail et les **risques psychosociaux** qui accompagnent le post-taylorisme, et que le numérique (télétravail, management algorithmique) prolonge.

Nuance indispensable. Le taylorisme n'a pas disparu : en 2019, 44,9 % des ouvriers appliquent encore strictement des consignes, et il survit sous des formes nouvelles, du « taylorisme de service » des centres d'appels et de la restauration rapide au taylorisme numérique des entrepôts logistiques. Les organisations se **sédimentent** plus qu'elles ne se remplacent, et leurs effets sont socialement différenciés : tâches enrichies pour les plus qualifiés, intensification pour tous.

Troisième partie — Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire

(10 points)

Sujet — Troisième partie

Troisième partie : Raisonnement s'appuyant sur un dossier documentaire (10 points). Il est demandé au candidat de traiter le sujet : en développant un raisonnement ; en exploitant les documents du dossier ; en faisant appel à ses connaissances personnelles ; en composant une introduction, un développement, une conclusion. Cette partie comporte trois documents.

Sujet : À l'aide de vos connaissances et du dossier documentaire, vous montrerez que lorsque

le chômage est conjoncturel, les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale permettent de lutter contre.

Document 1.

La « sous-utilisation des capacités de production » désigne la quantité de ressources inutilisées dans l'économie. Pour les économistes, une machine non utilisée dans une usine ou une personne au chômage constituent des capacités productives inutilisées.

Cette sous-utilisation des capacités productives est généralement due à une demande insuffisante par rapport à la capacité de production de l'économie. Les économistes s'attachent donc à en suivre l'évolution, car ils y voient un indicateur essentiel de l'état de l'économie. L'existence d'importantes capacités inutilisées dans l'économie signifie généralement qu'un grand nombre de personnes sont à la recherche d'un emploi. [...] La banque centrale peut [...] envisager de stimuler l'économie, par exemple en réduisant les taux d'intérêt.

Source : Banque centrale européenne, 2018.

Document 2. Évolution du taux de croissance du PIB et du taux de chômage de 1975 à 2024 (en %). Le sujet présente un graphique annuel : des barres pour le taux de croissance du PIB (axe de gauche) et une courbe pour le taux de chômage (axe de droite). Les valeurs ci-dessous sont *lues sur le graphique* pour quelques années charnières, arrondies au demi-point le plus proche (au dixième pour la récession de 2009). L'axe de droite, celui du chômage, est gradué de 0 % en bas à 11 % en haut.

Année	1975	1980	1985	1990	1993	1994	2000	2005
Taux de croissance du PIB	-1	1,5	1,5	3	-0,5	2,5	4	2
Taux de chômage	3,5	5,5	9	8	10	10,5	8,5	9
Année	2008	2009	2010	2015	2019	2020	2021	2023
Taux de croissance du PIB	0,5	-2,8	2	1	2	-7,5	7	1,5
Taux de chômage	7,5	9	9,5	10,5	8,5	8	8	7,5

Champ : France, personnes actives.

Source : INSEE, 2024.

Document 3. Plan de relance français en soutien à l'activité économique à la suite de la crise de 2008 (en milliards d'euros ; valeurs inscrites sur le graphique à barres du sujet).

Poste du plan de relance	Montant (Md€)
Soutien financier aux entreprises	11,6
Investissements publics	10,5
Soutien financier aux secteurs les plus exposés à la crise (logement et automobile)	2
Mesures de soutien à l'emploi et aux revenus des ménages les plus modestes	2

Source : Projet de loi de finances rectificative pour 2009, 2008.

Corrigé

Introduction. En 2020, le produit intérieur brut de la France a reculé d'environ 7,5 %, la pire récession du demi-siècle, et pourtant le taux de chômage n'a pas augmenté (document 2) : cette anomalie apparente dit l'essentiel du sujet. Un individu est **chômeur** au sens du Bureau international du travail s'il est sans emploi, disponible et en recherche active ; le **taux de chômage** rapporte ces chômeurs à la population active. Le chômage a deux composantes. Le chômage **structurel** tient au fonctionnement même du marché du travail (défauts d'appariement entre offres et demandes d'emploi, asymétries d'information, effets ambivalents des institutions). Le chômage **conjoncturel**, ou keynésien, résulte au contraire

d'une **insuffisance de la demande globale**, c'est-à-dire de la somme de la consommation, de l'investissement, des dépenses publiques et des exportations : faute de débouchés, les entreprises produisent moins et emploient moins. Les **politiques macroéconomiques de soutien de la demande** sont la relance **budgétaire** (dépenses publiques, baisses d'impôts, transferts) et la politique **monétaire** expansionniste (baisse des taux d'intérêt). Nous montrerons d'abord que le chômage conjoncturel provient bien d'un déficit de demande (I), puis que la relance budgétaire le combat efficacement (II), enfin que la politique monétaire la relaie (III).

I. Le chômage conjoncturel est un chômage de demande : c'est ce diagnostic qui rend la relance pertinente. Affirmation : quand la demande adressée aux entreprises fléchit, le chômage augmente indépendamment du coût du travail ou des institutions. Explication : lorsque les carnets de commandes se vident, les entreprises écoulent leurs stocks, cessent d'embaucher, ne renouvellent pas les contrats courts, recourent au chômage partiel puis licencient ; machines et travailleurs deviennent des capacités inutilisées. Le document 1 le formule exactement ainsi : « une machine non utilisée dans une usine ou une personne au chômage constituent des capacités productives inutilisées », et cette sous-utilisation est « généralement due à une demande insuffisante par rapport à la capacité de production de l'économie » ; c'est pourquoi d'importantes capacités inutilisées signifient qu'« un grand nombre de personnes sont à la recherche d'un emploi ». Illustration : document 2 : la corrélation entre les deux courbes est nette. Après la crise financière, la croissance tombe de 0,5 % en 2008 à -2,8 % en 2009 et le taux de chômage passe d'environ 7,5 % à environ 9 % en un an, puis 9,5 % en 2010, soit $9,5 - 7,5 = 2$ points de plus en deux ans. De même, la récession de 1993 (environ -0,5 %) porte le chômage à environ 10 %, puis 10,5 % en 1994. Symétriquement, la forte croissance de la fin des années 1990 (environ 4 % en 2000) le ramène d'environ 10,5 % à environ 8,5 %. Le chômage varie donc avec l'activité : sa composante conjoncturelle est massive, et elle appelle une action sur la demande.

II. La relance budgétaire soutient la demande globale et remet au travail les capacités inutilisées. Affirmation : en dépensant ce que le secteur privé ne dépense plus, l'État recrée les débouchés qui manquent et enrayer la spirale récessive. Explication : le mécanisme est celui du **multiplicateur** keynésien : une dépense publique supplémentaire distribue des revenus aux entreprises et aux ménages, qui en dépensent une partie, laquelle distribue à son tour des revenus ; la production augmente donc plus que la dépense initiale. Les capacités sous-utilisées permettent d'y répondre par des volumes et non par des prix : tant que des machines sont à l'arrêt et des travailleurs au chômage, la relance crée de l'emploi sans créer d'inflation. Les transferts vers les ménages modestes ont le multiplicateur le plus élevé, puisque leur propension à consommer est la plus forte. Illustration : document 3 : en réponse à la crise de 2008, la France engage un plan de relance de $11,6 + 10,5 + 2 + 2 = 26,1$ milliards d'euros, de l'ordre de 1,3 % d'un PIB alors proche de 2 000 milliards. Il agit sur plusieurs composantes de la demande globale : 11,6 milliards de soutien financier aux entreprises (soit 44 % du plan) pour soulager leur trésorerie et soutenir l'investissement, 10,5 milliards d'investissements publics (40 %) qui sont une demande immédiate adressée au bâtiment et aux travaux publics, 2 milliards pour les secteurs les plus exposés, logement et automobile, et 2 milliards pour l'emploi et les revenus des ménages les plus modestes. On peut d'ailleurs objecter que cette dernière composante, la plus efficace au sens du multiplicateur, ne représente que $2/26,1 \approx 7,7$ % du plan. Document 2 : après -2,8 % en 2009, la croissance revient à environ 2 % dès 2010. La démonstration la plus nette est toutefois celle de 2020 : le PIB chute d'environ 7,5 %, trois fois plus qu'en 2009, et pourtant le taux de chômage ne monte pas : il recule même d'environ 8,5 % en 2019 à environ 8 % en 2020 comme en 2021, parce que le soutien a été immédiat et massif – activité partielle prise en charge par l'État, fonds de solidarité, prêts garantis, plan France Relance de 100 milliards d'euros ; la croissance rebondit d'environ 7 % en 2021 et le chômage revient autour de 7,5 % en 2023, son niveau d'avant la crise de 2008. La comparaison de 2009 et de 2020 est donc décisive : à choc

plus violent, chômage moindre, parce que la demande a été soutenue plus vite et plus fort.

III. La politique monétaire relaie la relance budgétaire. Affirmation : la banque centrale peut, elle aussi, soutenir la demande globale, et le document 1 lui assigne explicitement ce rôle. Explication : en réduisant ses taux directeurs, elle abaisse le coût du crédit ; les entreprises investissent davantage, les ménages empruntent pour acheter un logement ou des biens durables, la consommation et l'investissement repartent, et la production comme l'emploi suivent. La baisse des taux déprécie en outre la monnaie, ce qui soutient les exportations. Le document 1 conclut précisément ainsi : comme d'importantes capacités inutilisées signalent un chômage élevé, « la banque centrale peut [...] envisager de stimuler l'économie, par exemple en réduisant les taux d'intérêt ». Illustration : la Banque centrale européenne a ramené son principal taux directeur de 4,25 % à l'été 2008 à 1 % en mai 2009, puis à 0 % de 2016 à 2022, en y ajoutant des achats massifs de titres, et elle a lancé en mars 2020 un programme d'urgence face à la pandémie. Combinée à la relance budgétaire, cette politique forme un **policy mix** expansionniste qui explique la résistance de l'emploi en 2020-2021 (document 2).

Conclusion. Lorsque le chômage est conjoncturel, c'est-à-dire lorsqu'il vient d'une demande insuffisante qui laisse des capacités productives inutilisées (document 1), les politiques macroéconomiques de soutien de la demande globale sont bien le remède adapté : la relance budgétaire recrée directement les débouchés, comme le plan de 26,1 milliards d'euros de 2009 (document 3), et la politique monétaire abaisse le coût du crédit ; l'expérience de 2020, où une chute du PIB d'environ 7,5 % n'a pas fait monter le chômage, en fournit la démonstration la plus claire (document 2). Ces politiques ont toutefois des limites que le sujet n'interdit pas de rappeler : une relance isolée « fuit » en importations dans une économie ouverte, d'où l'intérêt d'une action coordonnée ; elle alourdit la dette publique ; elle devient inflationniste dès que les capacités sont saturées ; surtout, elle est inopérante contre le chômage **structurel**, qui appelle formation, amélioration de l'appariement et action sur le coût du travail. Le document 2 le montre en creux : après la crise de 2008, le chômage a mis quinze ans à revenir à son niveau d'avant-crise, environ 7,5 %, atteignant encore environ 10,5 % en 2015 et environ 8,5 % en 2019. Le bon remède suppose donc le bon diagnostic.

Ce que le correcteur attend. Définir le chômage conjoncturel et la demande globale, puis nommer les deux instruments (budgétaire et monétaire) sans les confondre : c'est l'erreur la plus fréquente. Exposer un mécanisme explicite dans les deux sens (la demande insuffisante crée le chômage, la relance recrée la demande et donc l'emploi, avec le multiplicateur et l'argument des capacités inutilisées). Mobiliser chaque document avec une donnée : la phrase du document 1 sur les capacités inutilisées, un couple croissance-chômage du document 2, le total et la composition du plan du document 3. La consigne étant « vous montrerez que », on démontre : les limites ne viennent qu'en conclusion, et un devoir qui traite les politiques structurelles au même rang que la relance est hors sujet.